

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 juin 2017
Date d'affichage 29 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 15 VOTANTS : 19

L'an deux mil dix-sept, le mardi 04 juillet 2017 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, Mme MESTRALETTI Yvonne Adjoint

M LHERMITTE Yves, M BELFORD Guy, M RUDANT Michel, Mme LEROY Christiane, M GONTIER Alain, M PENZA Frédéric, Mme SCALZOLARO Lina, M ALAIMO Stéphane, M JOURNET Philippe, MME TAYLOR Catherine, Mme DERRIEN Edith

Etaient absents excusés :

M ROUYER Claude a donné procuration à Mme RENAUD Catherine
Mme COLLIGNON a donné procuration à Mme MESTRALETTI Yvonne
Mme WOŁOSZYN Murielle a donné procuration à Mme LOZAÏC
M CITERNE a donné procuration à M ALAIMO Stéphane

Les comptes rendu des séances des conseils municipaux des 28 mars et 10 mai 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération 2017/50

DECISION MODIFICATIVE N°1

Il s'agit de réaffecter en section diverses opérations de fonctionnement.

Opérations d'ordre budgétaires

Budget Ville

Montant à inscrire en dépenses

Chapitre 67 Compte 673 titres annulés montant 1 524,00€

Montant à inscrire en recettes

Chapitre 74 Compte 74121 dotation de solidarité rurale montant 1 454,00€

Chapitre 73 Compte 7336 droit de place montant 70,00€

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte la décision modificative n°1

Délibération 2017/51

ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant l'état des produits irrécouvrables

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau annexé pour un montant de 1 562,87€

Article 2

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541

Délibération 2017/52

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC VAL D'OISE FIBRE POUR L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE AU SENS DE L'ARTICLE L.33-6 DU CPCE POUR LE BATIMENT SITUE 4 CHEMIN DU MESNISL AUBRY

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'installation de gestion d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au sens de l'article L33-6 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) pour le bâtiment situé 4 chemin du Mesnil Aubry pour une durée de 25 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à signer ladite convention.

Délibération 2017/53

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il est proposé de repartir la semaine sur huit demi-journées soit sur quatre jours les lundis mardis jeudis et vendredi.

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibérée à l'unanimité

Approuve les nouveaux rythmes scolaires proposés ci-dessus.

Délibération 2017/54

MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENTS DE LA CANTINE DE LA GARDERIE ET DU CENTRE DE LOISIRS.

Vu la modification des rythmes scolaires qui vient d'être votée,
Considérant la nécessité de revoir le règlement et les tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibérée à l'unanimité ADOPTE le règlement ainsi que les tarifs de la cantine du centre de loisirs joint en annexe

Délibération 2017/55

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'HOPITAL ROGER PREVOST POUR L'OCTROI DE PLACE EN CRECHE

Vu la demande de la crèche du centre hospitalier Roger Prévost d'un projet de convention avec la Commune d'ATTAINVILLE, concernant une mise à disposition de 4 berceaux pour un montant unitaire annuel de 9 000€ soit 36 000€ par an pour une durée de 4 ans 144 000€ pour 4 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention

Le conseil municipal, après en avoir délibérée à la majorité des voix **0 Pour 0 Abstention 19 Contre**

N'autorise pas Mme Le Maire à signer la convention.

Délibération 2017/56

DROIT DE PLACE MARCHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L2121-29, L2224-18 et L2331-3

Considérant que la Commune organise une fois par mois le vendredi de 16h00 à 19h30.

Considérant la nécessité de voter un tarif

Il est proposé de voter le tarif suivant :

Marché extérieur :

5€ l'emplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le tarif ci-dessus

Délibération 2017/57

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu les élections de Mars 2014

Vu la démission de Mme COZE Anne-Marie

Il est proposé de la remplacer par M JOURNET Philippe

DECIDE de procéder à l'élection du correspondant défense

Mme Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

M JOURNET Philippe est seul candidat

Après en avoir procédé au vote, est élu correspondant défense au 1^{er} tour M JOURNET Philippe avec 19 voix.

Délibération 2017/58

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2014

Vu la démission de Mme COZE Anne-Marie

Il est proposé de la remplacer par Mme DERRIEN Edith au sein de la commission finances.

DECIDE de procéder à l'élection du correspondant défense

Mme Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme DERRIEN Edith est seule candidate

Après en avoir procédé au vote, est élue à la commission finances au 1^{er} tour Mme DERRIEN Edith avec 19 voix.

Délibération 2017/59

**ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DSP AU SEIN DE LA COMMUNE EN
REPLACEMENT DE MME COZE.**

Vu les élections de Mars 2014

Vu la démission de Mme COZE Anne-Marie

Il est proposé de la remplacer par Mme DERRIEN Edith au sein de la commission DSP

Mme Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme DERRIEN Edith, est seule candidate

Après en avoir procédé au vote, est élue suppléante à la commission DSP au 1^{er} tour Mme DERRIEN Edith avec 19 voix.

Délibération 2017/60

**ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE AU SEIN DE LA
COMMUNE EN REMplacement DE MME COZE.**

Vu les élections de Mars 2014

Vu la démission de Mme COZE Anne-Marie

Il est proposé de la remplacer par Mme DERRIEN Edith au sein de la commission appel d'offre

Mme Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme DERRIEN Edith, est seule candidate

Après en avoir procédé au vote, est élue suppléante à la commission appel d'offre au 1^{er} tour Mme DERRIEN Edith avec 19 voix.

Délibération 2017/61

ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA REGION DE MONTSOULT EN REMPLACEMENT DE MME COZE.

Vu les élections de Mars 2014

Vu la démission de Mme COZE Anne-Marie

Il est proposé de la remplacer par Mme DERRIEN Edith comme délégué suppléante au syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Montsoult en remplacement de Mme COZE.

Mme Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme DERRIEN Edith, est seule candidate

Après en avoir procédé au vote, est élue suppléante au syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Montsoult au 1^{er} tour Mme DERRIEN Edith avec 19 voix.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire

Odette LOZAIC